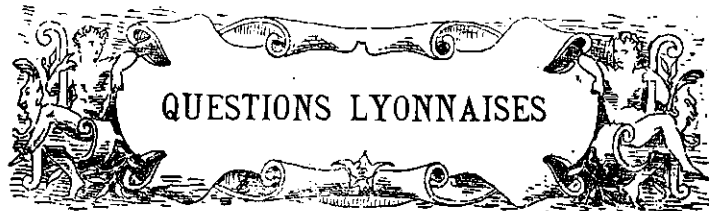


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## [ L'EMBELLEMENT DES NOUVEAUX QUARTIERS ]

A propos de notre compte rendu de la si intéressante conférence de M. Ed. Aynard, un de nos abonnés veut bien nous féliciter de poursuivre l'étude des embellissements de la Ville et la campagne que nous avons, en maintes occasions, entreprise en faveur de la création de squares et jardins pour l'amélioration de l'état hygiénique des quartiers ouvriers.

Notre correspondant apporte le concours de ses idées qu'appuie une longue expérience professionnelle et demande « qu'on fasse un square riant et gai, produisant une opposition heureuse avec la gravité sombre et monumentale du chevet de la cathédrale qu'il laissera apparaître : donc, qu'on démolisse cette inutile et affreuse terrasse qui étrangle si désagréablement le quai de l'Archevêché et que, du même coup, l'on porte la pioche sur le bâtiment lui faisant suite jusqu'à l'aile droite de la cour de l'Archevêché ». Nous soumettons la question à M. l'Architecte des bâtiments diocésains, que nous savons avoir récemment, avec le maire de Lyon, avoir été visiter le palais archiépiscopal.

Notre correspondant nous communique ensuite les intéressantes réflexions suivantes sur la construction projetée de la nouvelle manufacture des tabacs.

Il y a dix ou onze ans que la Ville de Lyon a reconnu l'utilité d'acheter à l'Etat le sol nécessaire à la création de quatre rues sur l'emplacement de l'ancienne lunette des hirondelles pour en faciliter à l'Etat la vente et, du même coup, créer un quartier. Aujourd'hui l'Etat renonce à son projet de vente pour y construire la manufacture des tabacs et demande à la ville la rétrocession du sol des dites rues (8.070 mètres carrés). A cette fin, une enquête d'utilité publique a été ouverte le 7 janvier dernier pour se clôturer jeudi 24, sur le projet de déclassement, suppression et rétrocession du sol de ces quatre voies à l'Etat.

Notre correspondant croit de son devoir de protester contre le déclassement et la rétrocession de la voie ou rue de 13 mètres de large longeant la tranchée du chemin de fer de Lyon à Genève, pour les raisons ci-après dignes d'attirer l'attention de l'Administration.

Cette voie, continuation naturelle du chemin vicinal de grande communication n° 12 bis reconnue utile, même indispensable par le lotissement fait par la ville, met en communication la région sud de ce vaste quartier avec la région nord au moyen de son prolongement facile à exécuter actuellement sur le sol nu des anciennes fortifications. Sa suppression va déjà troubler des habitudes acquises par les habitants de ce quartier. Cette première raison suffirait à elle seule à en empêcher la suppression.

Une autre raison bien plus capitale se présente à qui considère avec attention les voies de cette vaste plaine à l'Est de la voie ferrée, on y remarque avec surprise l'absence de voies dans la direction nord et nord-est, parce qu'on n'a pas encore songé à franchir la ceinture naturelle qui isole la

grande ville naissante ; avant un quart de siècle, il faudra franchir le Rhône et créer une vaste voie du sud au nord, en la prévoyant dès maintenant, on renoncera à la rétrocession de la rue de 13 mètres en question qui deviendra comme l'amorce d'une grande voie médiane destinée à relier la partie sud de cette vaste plaine desservie par les voies venant du sud-est et du sud, depuis la route nationale n° 6 jusqu'à la route nationale n° 7 avec, au delà du Rhône, les routes de Strasbourg, Bourg et autres, tout en desservant les points les plus importants de la ville.

Les administrateurs de la Ville de Lyon ont donc là un grand intérêt à prévoir, dès aujourd'hui, une voie large, très large, pour satisfaire à une circulation toujours croissante.

En quittant la route nationale n° 7, elle emprunterait indifféremment le chemin vicinal n° 47 ou le chemin de la Croix-Mahon pour arriver par le chemin vicinal de grande communication n° 12 bis jusqu'à la gare de l'Est en passant devant la manufacture des tabacs, puis cotoyant un square nécessaire à prévoir sur l'emplacement du fort de la Part-Dieu, puis devant le magasin militaire ; de la gare de l'Est, elle rejoindrait la gare des Brotteaux (marchandises) en empruntant le chemin de la Vilette, puis de la gare des marchandises, elle fera un oblique à droite (direction du Nord-Est) en empruntant en partie le chemin de grande communication n° 6 et celui de la Doua pour, enfin, traverser le Rhône un peu à gauche de la caserne de la Doua pour arriver commodément à proximité de l'intersection des routes de Strasbourg et de Bourg.

La progression toujours croissante de la circulation et de l'automobilisme en particulier impose cette voie qui raccourcira considérablement certains parcours, tout en procurant aux habitants des relations rendues faciles avec tous les au delà du Rhône.

C'est pour ces raisons que la Ville de Lyon ne doit pas rétrocéder ladite rue de 13 mètres, mais la prévoir de 25 à 30 pour permettre l'établissement d'arbres et de bancs.

Si l'Etat ne trouve pas l'espace lui restant suffisant, il a la ressource de pouvoir acheter ou exproprier, avantageusement en ce moment, les immeubles contigus jusqu'au chemin de Monplaisir et ainsi d'avoir un magnifique quadrilatère, bien isolé, lui permettant d'y construire une manufacture bien accessible et susceptible d'être agrandie.

Nous n'osons espérer que les résultats de l'enquête permettront la réalisation de ce projet rationnel ; nous sommes, toutefois heureux de constater que les idées que nous exposons dans l'intérêt de l'embellissement si facile à réaliser dans des quartiers à créer trouvent leur écho dans la population et répondent au désir de ceux qui veulent un Lyon plus beau, plus agréable et plus hygiénique.

## LES INDICATIONS D'ARRÊT DE TRAMWAYS

La Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon vient de bouleverser l'itinéraire des lignes Cordeliers-Villeurbanne et Gare de Vaise-Place du Pont, en fusionnant les deux trajets en un seul : Gare de Vaise-Villeurbanne. Les réclamations sont déjà nombreuses, disons même unanimes ; un avis de la Mairie de Lyon nous fait savoir que cette innovation malheureuse, dont les inconvénients ont été signalés dans des lettres aux quotidiens, n'a été autorisée par le préfet qu'à titre d'essai, et qu'une enquête sera prochainement ou-

verte ; souhaitons pour les intéressés que les protestations qui seront consignées rétablissent un état de choses qui leur soit plus favorable.

Il est incontestable que le trafic de la place des Cordeliers demandait à être soulagé et qu'il est grand temps que, par suite de l'établissement des nouvelles voies de la rue Président-Carnot, les manœuvres évitent l'encombrement dangereux qui se produisait sur la place assez exigüe et si passagère.

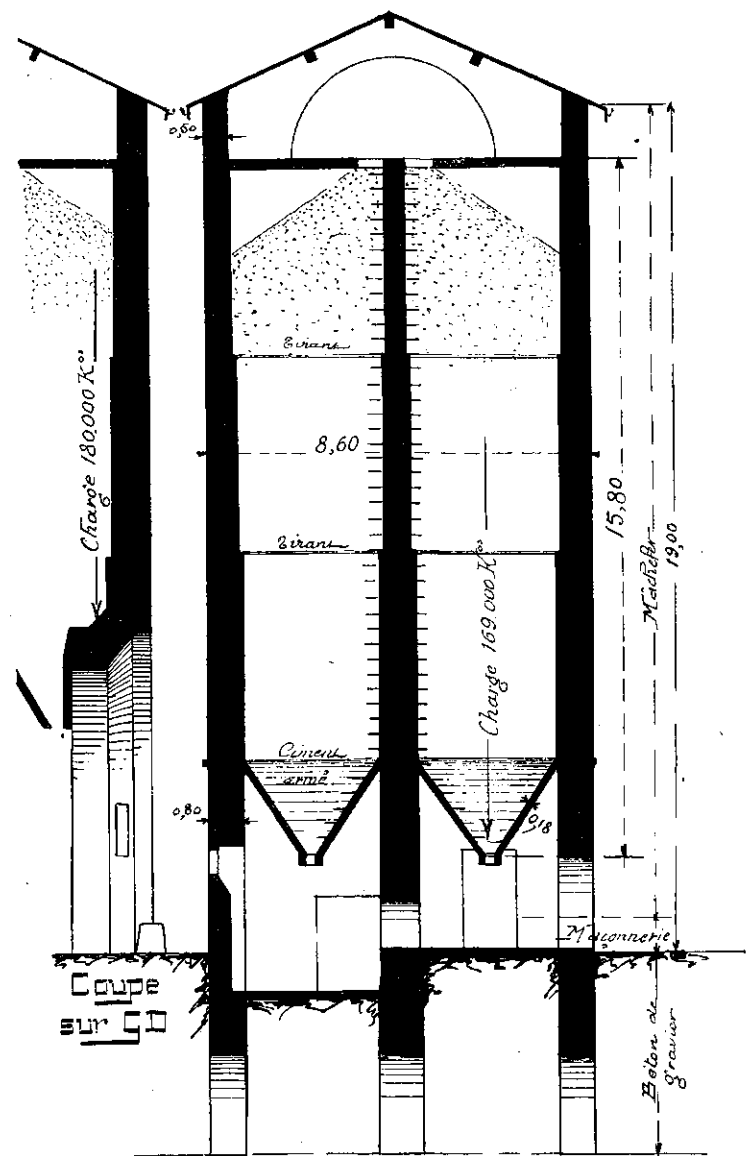
Mais la Compagnie ne doit pas borner là sa sollicitude qui ne vise que le public ; nous appelons à nouveau son attention sur la situation dangereuse à tant de points de vue des aiguilleurs et hommes de manœuvre de la place des Cordeliers, de la rue de la République et de la rue d'Algérie, et des places Bellecour et de la Comédie, que nous avons exposé dans notre numéro du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Il est un point encore où la Compagnie pourrait apporter une amélioration, favorable, cette fois, au public ; sur les lignes dont les fils aériens sont suspendus à des poteaux, les arrêts fixes et facultatifs sont indiqués par des écriteaux attachés à ces poteaux ou par la peinture blanche de ceux-ci ; mais dans la traversée de la ville, principalement sur la ligne Perrache-Croix-Rousse, rue d'Algérie sur la ligne de Vaise et en d'autres endroits où les fils de support sont attachés aux façades des maisons, les indications d'arrêt sont suspendues au-dessus de la voie à ces mêmes fils et, le soir, sont absolument invisibles. Ne pourrait-on utiliser le courant, qui éclaire les voitures, à alimenter des lampes fixées à ces mêmes plaques, et qui, la nuit, rendraient distinctes ces indications d'arrêt ? Il y aurait là une amélioration que le public apprécierait sûrement et qui n'offrirait pas plus de difficultés d'ordre technique que l'éclairage des voies de Sainte-Foy ou d'Ecully.

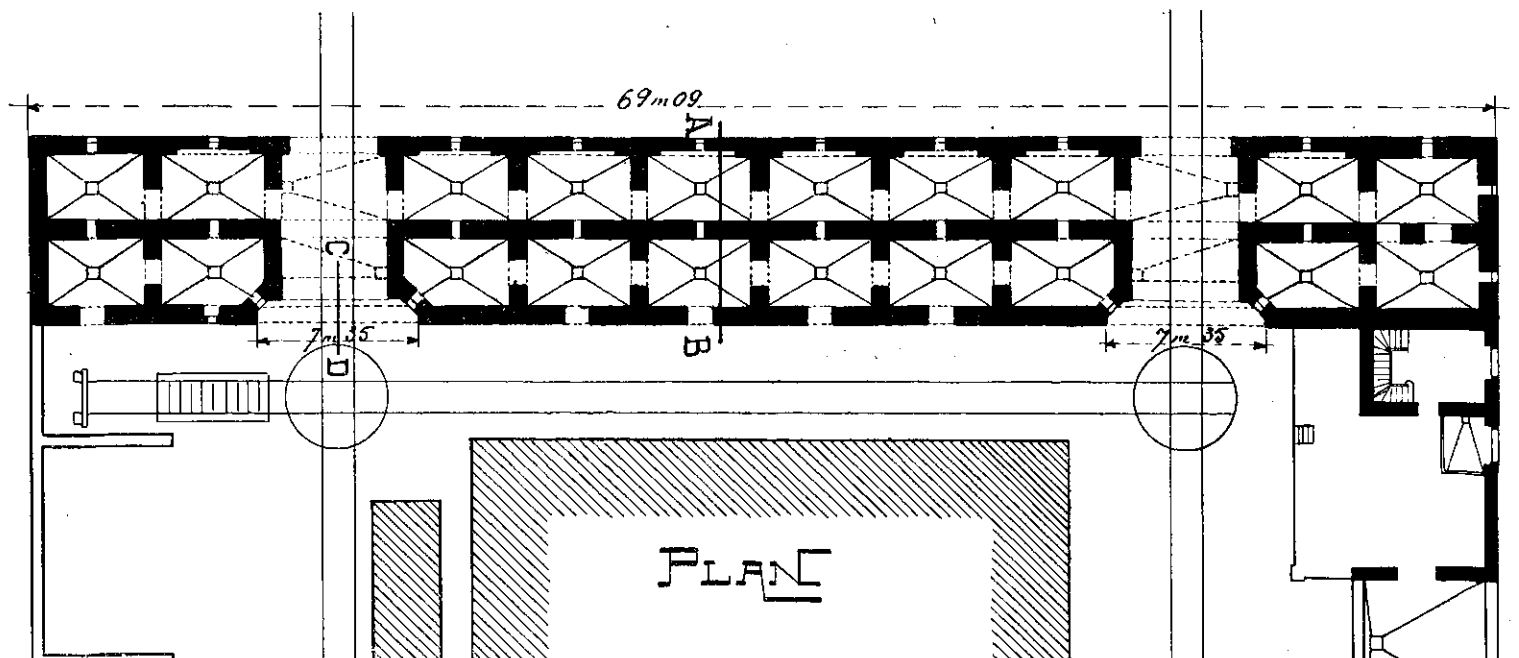
CARNUTENSIS.

## LES SILOS DES MOULINS DE PERRACHE

Les données du problème d'établissement d'un silo à grains sont compliquées ; d'une part, résistance énorme des matériaux à employer, solidarité entre toutes les parties de l'édifice et continuité de rigidité ; d'autre part, protection efficace du blé emmagasiné contre l'humidité, la chaleur et les insectes ; enfin, la plus grande économie est exigée, soit pour



Coupe AB du Plan



## LES SILOS DES MOULINS DE PERRACHE

Architecte M. Louis DONNEAUD, à Lyon.

le logement, soit pour les diverses manœuvres. La solution trouvée par l'architecte, M. Donneaud, ne manque ni d'élégance ni d'originalité ; en plus, elle est largement suffisante, tous les points particuliers ayant été parfaitement traités.

Le bâtiment est constitué, suivant le plan, par trois murs longitudinaux et treize murs de refend transversaux. Sur toute leur hauteur se rencontrent des liaisons multiples. Dans les fondations de 4 m. 50 à 5 m. 50 de profondeur, en béton de gravier et chaux lourde, des arcs relient ceux-ci à ceux-là ; dans le pisé de mâchefer et chaux lourde, faisant suite au soubassement en maçonnerie, des tirants en acier rond avec extrémités filetées et boulonnées se croisent dans les deux sens au travers de chaque silo. Des chaînages en fer disposés sur deux rangs à des hauteurs différentes arment les murs. Tous les chaînages et tirants du premier rang sont boulonnés dans une ceinture extérieure en acier qui enserre la partie inférieure. Le fond des silos, en forme d'entonnoir, est en ciment armé système Hennebique ; leur ancrage dans les murs réalise un système parfait de tirants. A la partie supérieure de l'élévation, on s'est contenté de mâchefer et chaux légère. En un mot, un monolithe artificiel dont la résultante des forces de cohésion des molécules se somme selon toute la longueur et toute la largeur ; une continuité idéale dans la résistance, sans interruption d'aucune sorte ; bloc évidé aux parois solidement assises et consolidées par une ossature de fer.

Ici, on a fait rendre au mâchefer économique tout ce qu'il pouvait donner ; pour les fonds de silos, dont la charge colossale peut aller jusqu'à 169.000 kilogrammes, on a eu la précaution de lui substituer le ciment armé. Il n'en est pas moins à remarquer que le prix de revient du quintal de blé logé n'atteint pas 2 fr. 50, tandis qu'à l'étranger, dans le Nord et le centre de la France, il est de 5, 8 et 10 francs avec d'autres matériaux. Là se révèle l'excellence du résultat. « N'oubliez jamais l'économie d'une pièce de cent sous, ne cessait de répéter un chef d'usine à ses chimistes. En industrie, tout est là. » Dans ce genre de construction, il en est de même. Si les frais eussent été aussi importants que pour entreposer la marchandise aux Magasins généraux, il n'y aurait pas eu d'autre avantage que les transports évités.

Limitant la minoterie de M. Milliat sur la rue d'Alger, qui la sépare du chemin de fer, le silo utilise un emplacement resté jusqu'alors inoccupé derrière la machinerie dominée par la cheminée fruste et solide encore, datant de 1828, — la première qui ait été élevée, paraît-il.

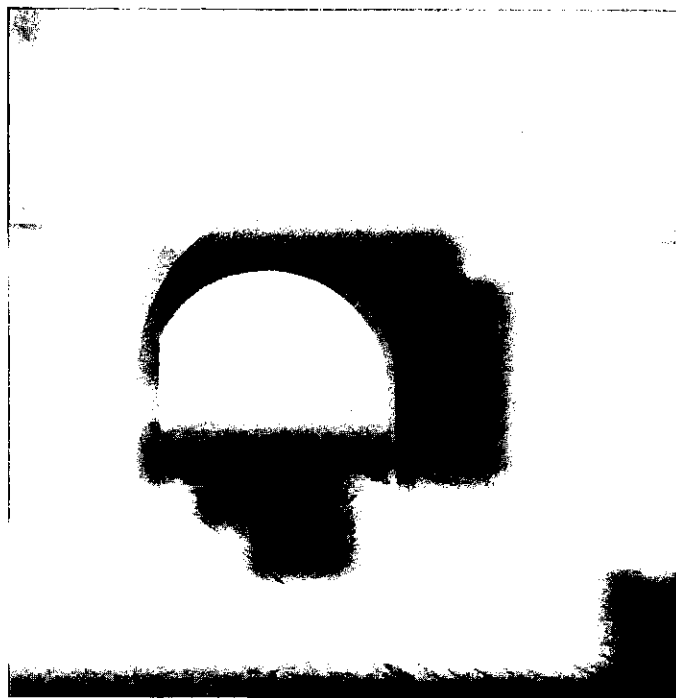
Le nettoyage et l'aération du blé se pratiquent facilement, et, pour ainsi dire, automatiquement, sans main-d'œuvre. Une fois le silo débouché, le blé, à l'aide de toiles mues mécaniquement, se transporte sur une trémie ; c'est là qu'il se débarrasse des poussières de terre et des corps étrangers. Puis, par des godets métalliques commandés par une courroie sans fin, il monte par la tourelle d'angle pour être déversé dans le silo après avoir cheminé à l'étage supérieur sur un chariot. Ainsi se fait le coup de pelle pour l'aération. Quand il doit aller au moulin, c'est le même chemin suivi jusqu'en haut de la tourelle d'angle, mais par une colonne parallèle d'où il est déversé dans un canal fermé en fonte recouvert de bois et de zinc ; par son propre poids alors, il traverse la cour sous un angle de 45 degrés sur l'horizon.

Mécanisme ingénieux de transporteurs et élévateurs de la maison Daverio et Henrici, de Zurich et Marseille, que l'architecte lyonnais a réussi à faire fonctionner à merveille, sans place perdue, par suite d'une étude préalable sérieusement approfondie. A chaque construction, ses arrangements spéciaux. Dans le cas présent, l'appropriation charme le visiteur. Comme résultat de ses combinaisons, M. Donneaud a fait œuvre utile.

C'est donc le triomphe du mâchefer, le vulgaire matériau, le meilleur marché de tous ; déjà celui-ci avait été employé, il y a quelque dix ans, à l'édification d'un silo aux moulins de Villeurbanne, par M. Curny, mais la difficulté était

moindre parce qu'on n'y craignait pas les inondations, et alors, il n'avait pas encore contracté une heureuse alliance avec le fer et le ciment armé, alliance féconde pour les recherches futures.

Au pied de la tourelle sur un quai de débarquement, présentant le summum des commodités, se déchargent les wagons, pénétrant dans la minoterie par deux voûtes symétriques ménagées à travers le silo. Je m'imagine que les voies



ARCS DE GRANDE PORTÉE EN MACHEFER

Architecte M. Louis DONNEAUD, à Lyon.

existaient avant la construction dont nous nous occupons, car elles aboutissent à un entrepôt en ciment armé datant d'une huitaine d'années, l'œuvre de M. J. Clet, le même entrepreneur qui a exécuté avec succès le plan ci-contre. Une charge de 1.800 kilogrammes par mètre y est supportée sur un plancher suspendu de 7 mètres de plus grande portée.

Une particularité que représente la photographie consiste dans les pénétrations qu'y forme le dégagement des plaques tournantes au droit des passages des voies. Ce dégagement a nécessité l'établissement de deux arcs en mâchefer de 7 m. 35 de portée, supportant 180.000 kilogrammes. A noter aussi la terminaison des murs de refend en arcs soutenant la toiture ; ce qui supprime la charpente et facilite l'accès des ouvertures des silos.

Voilà ce que peut donner le mâchefer bien employé. Depuis longtemps, il a droit de cité à Lyon. D'aussi ingénieuses applications élargissent son champ d'action. C'est pourquoi je me propose de tracer prochainement son historique et son développement, dans le but de contribuer à le faire adopter dans les pays, où on l'a jusqu'à présent négligé.

A. TUOTIOP.

## L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

A la dernière réunion de la « Birmingham Architectural Association », M. Arthur Dixon a fait une conférence sur l'éducation architecturale. Nous en extrayons les passages suivants :

« L'enseignement donné actuellement aux étudiants architectes est incomplet au point de vue pratique comme au point de vue scientifique.

« Les étudiants devraient recevoir une partie de l'enseigne-

ment réservé aux ingénieurs et suivre des classes dans lesquelles, par une pratique réelle, ils deviendraient familiers avec le travail du charpentier, du maçon et du plombier.

« C'est seulement par une connaissance familière des matériaux et de leur traitement que les architectes pourraient éviter ce qui a été depuis longtemps le Charybde et Scylla de leur profession : la copie pédante des anciens styles et les créations fantasques et efféminées du « style nouveau » qui ont jailli trop nombreuses dans ces derniers temps. »

Ces justes observations s'adaptent merveilleusement à l'enseignement français de l'architecture.

## LYON EN 1906

### L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT A LYON

— SUITE —

**PLOMBIERS, ZINGUEURS ET COUVREURS.** — Les plombiers-zingueurs sont encore désignés sous le nom de ferblantiers-zingueurs, ou simplement de ferblantiers.

La profession de plombier remonte à la plus haute antiquité et les fouilles opérées notamment au Forum de Rome, ou à Herculaneum et à Pompéi, ont mis à jour des travaux de plomberie admirablement exécutés.

Nous avons même pu voir fonctionner, dans le jardin de la maison de Vetti, à Pompéi (1), une série de jets d'eau les plus variés, alimentés par une canalisation en plomb remontant à dix-neuf siècles et munie de tous ses robinets.

L'usage du zinc pour les travaux de bâtiments est, par contre, récent et ne remonte guère, à Lyon, au delà de la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il commença à remplacer le fer-blanc, qui n'était lui-même employé que depuis un siècle.

Nous avons vu, en effet, dans l'exposé historique qui précède l'étude des différentes corporations du bâtiment, que les maisons de notre ville ne possédaient que des tuyaux de descente ; lorsqu'elles étaient munies de chéneaux, ces derniers étaient construits en bois et, la plupart du temps, d'une façon fort primitive.

Les monuments seuls avaient parfois des chéneaux en plomb et maisons et monuments déversaient à l'envi, les jours de pluie, leurs eaux sur la tête des malheureux passants. Ce ne fut qu'en 1765 qu'une ordonnance rendue par Prost de Royer, agent voyer du comté de Lyon, vint obliger les propriétaires à conduire jusqu'au sol des chaussées les eaux provenant de la toiture de leurs immeubles.

Les premiers chéneaux et tuyaux de descente installés furent exécutés en fer-blanc ; cette matière a disparu presque complètement de nos jours, pour faire place au zinc, comme nous le disions plus haut.

Indépendamment de la confection des toitures, à laquelle il est parfois employé, le zinc est estampé et sert à l'ornementation des faitages ou des bandes de rives, pour la décoration des œils-de-bœuf, des lucarnes et parfois même des mansardes ; on en fait aussi des lamelles destinées à remplacer l'ardoise ou l'ancien bardeau en bois.

Depuis quelques années, on emploie également pour les travaux de toiture les tôles galvanisées ou plombées, principalement dans la construction des ateliers ou des usines.

Quant à la plomberie, elle a pris, surtout dans ces dernières années, une très grande extension, l'usage du gaz de houille pour l'éclairage et le chauffage et la vulgarisation de l'emploi des eaux aux différents étages des maisons avaient déjà donné beaucoup d'importance à cette industrie, mais le besoin du confort et d'une meilleure hygiène est venu l'augmenter considérablement.

On installe, en effet, maintenant, quantité de salles de

bains, d'appareils à douches, de cabinets de toilette, de services d'eau froide et d'eau chaude et d'appareils sanitaires pour water-closets.

Il est difficile, pour la profession des plombiers-zingueurs, comme pour certaines autres professions du bâtiment, d'évaluer à peu près exactement le nombre des patrons, car elle compte un grand nombre de petits patrons, dont la plupart même échappent à la patente ; on peut estimer, toutefois, qu'il y en a au moins de 80 à 100, dont 55 font partie de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments.

Le nombre des ouvriers occupés par ces patrons est d'environ 600, y compris les aides, qui représentent à peu près le vingtième de l'effectif total.

Le tiers environ sont des hommes sérieux, possédant bien les connaissances techniques propres à leur profession, assidus au travail, sobres et économes. Le surplus est composé en grande partie d'ouvriers voyageurs très variables comme valeur professionnelle et morale.

Bien peu d'apprentis sont formés à Lyon : la plupart des ouvriers apprennent leur métier chez les patrons des petites villes des environs et viennent ensuite demander du travail dans les maisons de notre ville.

Les ouvriers zingueurs sont payés 6 francs par journée de dix heures de travail.

Les heures supplémentaires leur sont comptées à raison de 60 centimes.

Les heures de nuit sont payées le double des heures de jour.

Il est d'usage, dans la plupart des maisons, de payer, pendant l'hiver, la journée complète de dix heures, bien que la longueur du jour ne permette pas de travailler plus de sept à huit heures.

Les prix payés sont le résultat d'une entente entre patrons et ouvriers et remontant à une quinzaine d'années.

Le Syndicat des ouvriers plombiers-zingueurs affilié à la Bourse du travail compte 140 membres ; un autre Syndicat faisant partie de la Bourse du travail indépendante compte 64 adhérents.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

## EXPOSITION D'HYGIÈNE URBAINE

A LYON (12-19 mai 1907)

Une *Exposition internationale d'hygiène urbaine* comprenant les sections suivantes, se tiendra à Lyon, du 12 au 19 mai 1907. La durée de l'Exposition pourra être prolongée.

I. HABITATION : Construction, éclairage, chauffage, dépendances, maisons ouvrières, hôtels, etc.

II. EAUX POTABLES. — Captation, filtration, ozonisation, distribution, etc.

III. EGOUTS : Systèmes, modèles, utilisation ou destruction des matières usées, épuration bactérienne, etc.

IV. VOIRIE : Enlèvement et destruction des gadoues ; fumi-vores ; goudronnage des routes, etc.

V. BATIMENTS MUNICIPAUX COLLECTIFS : Abattoirs (appareils frigorifiques), théâtres, etc.

VI. ECOLES : Bâtiments, mobilier scolaire.

VII. PROTECTION DE L'ENFANCE : Crèches, gouttes de lait, mutualités maternelles, stérilisation du lait, etc.

VIII. HÔPITAUX : Hôpitaux modernes, lazarets, sanatoriums, dispensaires, hôtels des Invalides du travail, etc.

IX. DÉSINFECTION : Etuves, appareils divers pour la désinfection des appartements et des objets ; désinfectants, etc.

X. ASSAINISSEMENT GÉNÉRAL DES VILLES : Plans et maquettes des améliorations exécutées ou projetées dans les villes.

Bureaux d'hygiène (installation, statistiques).

XI. LUTTE CONTRE LES GRANDS FLÉAUX SOCIAUX : alcoolisme, tuberculose, paludisme.

(1) Découverte en 1900.

L'Exposition recevra tout ce qui, à un titre quelconque, intéresse l'hygiène urbaine (plans, graphiques, maquettes, échantillons, appareils, etc.).

Elle sera gratuite ; aucun droit d'enregistrement ne sera perçu.

Toute demande d'exposition portant sur des sujets non hygiéniques ou antihygiéniques sera rejetée.

Les appareils pouvant être présentés en plein fonctionnement (filtres ozoneurs lits bactériens, fumivores, frigorifiques, stérilisation, étuves, etc.) devront être, autant que possible, construits et présentés en marche. Les constructeurs les établiront et surveilleront à leurs frais.

Les matières premières nécessaires à ce fonctionnement (eau, eau d'égout, gaz, électricité) seront amenées par la Ville dans l'enceinte de l'Exposition. L'eau, le gaz, l'électricité consommés par chaque exposant resteront à sa charge.

Les demandes des exposants (avec tous les détails nécessaires) seront reçues jusqu'au 15 mars 1907.

Pour tout ce qui concerne l'Exposition, écrire au *Professeur Jules Courmont, Laboratoire d'hygiène, Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, Lyon.*



## LYON

### INSPECTEUR AU SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Un concours pour l'admission à un emploi d'inspecteur au Service municipal de l'Architecture aura lieu à l'hôtel de ville, le 27 février prochain et jours suivants. Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire avant le 10 février.

Cette demande devra être accompagnée des pièces indiquées dans le programme des épreuves de ce concours.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2.600 francs par an.

### ARCHITECTE ADJOINT AU SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Un concours pour l'admission à un emploi d'architecte adjoint au service de l'Architecture municipale de Lyon aura lieu à l'hôtel de ville, le 20 mars 1907 et jours suivants.

Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire de Lyon avant le 5 mars.

Cette demande devra être accompagnée des pièces indiquées dans le programme des épreuves de ce concours.

Le traitement de début pour cet emploi est de 4.500 francs par an ; le traitement de la 1<sup>re</sup> classe est de 5.500 francs.

Les limites d'âge pour prendre part au concours sont fixées comme suit :

Pour l'emploi d'architecte adjoint, de 30 à 35 ans ;

Pour l'emploi d'inspecteur, de 28 à 35 ans ;

Les programmes des concours pour l'admission aux différents emplois du service municipal de l'Architecture ont été publiés au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon* du 20 janvier 1907.

### INSPECTEUR AU SERVICE COMMERCIAL DES EAUX

Le 13 février 1907 et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au

service commercial des eaux. Ce concours est réservé aux piqueurs et employés assimilés faisant partie des services municipaux.

Le traitement de début, pour le titulaire de cet emploi, est de 2.400 francs par an.

Le programme détaillé de ce concours a été publié au *Bulletin municipal officiel de la Ville de Lyon* du 20 janvier 1907.

## M. Pierre RIVIÈRE

Le 15 janvier dernier, est mort à Lyon M. Pierre Rivière, inspecteur honoraire des Domaines des Hospices civils ; sa carrière fut longue d'un demi-siècle, son œuvre fructueuse pour l'Administration, qu'il servit avec un dévouement sans borne. Né à Anse en 1837, il débuta, en 1856, dans le service topographique des Hospices, et, en 1876, succéda à M. de Dignoscyo dans les fonctions d'inspecteur des domaines. Quand il consentit, en 1905, à prendre du repos, il acquit la certitude que ses efforts atteignaient le but proposé, il laissait quelque chose de durable, enfin il éprouva la joie bien rare d'assister à la réalisation de ses rêves, à sa propre gloire.

En effet, M. Rivière demeura le créateur du quartier de la Tête-d'Or, vulgairement appelé le Tonkin. Là, de temps immémorial, on pourrait dire depuis leur formation, parce que ces terrains ont été conquis sur le lit du Rhône par la construction de la digue du Grand-Camp (1), existaient 35 hectares à l'état inculte, véritable désert aux portes de la ville. En 1881, par l'effet de sa baguette magique, des rues furent tracées, de petites constructions s'élevèrent, peu à peu la vie afflua ; comme résultats de tant de persévérance et de tant de travail, un quartier aéré, aux maisons neuves, visitées librement par le soleil, attira une population laborieuse, tout heureuse de s'y transporter et d'y vivre en l'embellissant par des jardinets parfaitement entretenus, et, pour les Hospices, ce fut un revenu annuel allant en grandissant, jadis de 6.000 fr., aujourd'hui dépassant 150.000 francs. A tous les siècles de l'histoire, les inventeurs eurent à vaincre mille obstacles ; ce sera éternellement le sort des innovateurs, des chercheurs, des bienfaiteurs de l'humanité. Longtemps, la Commission exécutive des Hospices fut rebelle à l'idée émise et soutenue avec une ténacité indomptable, longtemps elle fit attendre l'autorisation d'exécuter le projet ; aussi, l'homme de bien qu'était M. Rivière fut-il largement récompensé de ses peines quand le succès vint couronner son entreprise !

Le brillant dessinateur, qui s'était révélé dès le début, fut plus tard habile dresseur de plans, en même temps qu'éminent administrateur de l'ancien domaine légué par Mme de Servient (2). Par ses attributions chargé du lotissement et de l'aménagement d'immenses terrains, l'Inspecteur des domaines se fit scrupule d'en tirer le meilleur parti et s'acquitta admirablement de sa lourde tâche. A son entrée en ses dernières fonctions, les revenus des terrains des Brotteaux s'élevaient à 1.200.000 francs ; la progression, chaque année constante, donnait, en 1905, 2 millions. C'est presque du simple au double. Outre cela, par son heureuse impulsion, dans tout le quartier des Brotteaux, à des mesures firent place des constructions, sinon comparables à celles élevées sur terrains vendus, au moins tout aussi salubres ; des rues secondaires furent ouvertes, afin de mieux utiliser les terrains et d'améliorer les conditions hygiéniques, jusqu'alors négligées.

Organisateur de talent, travailleur infatigable, zélé fon-

(1) La construction de la digue du Grand Camp eut lieu en 1757. L'ancien lit desséché du Rhône a été concédé à l'Hôtel-Dieu par arrêts du Conseil d'Etat des 3 octobre 1756, 14 novembre 1757 et 21 novembre 1762 en considération des frais de construction de la grande digue dont cet hôpital avait supporté et devait encore payer la dépense dans la proportion d'un tiers.

(2) Mme de Servient fit donation de son domaine de la Part-Dieu au grand Hôtel-Dieu de la ville de Lyon, le 8 juillet 1725.

tionnaire, M. Rivière prit une part active à l'établissement de la nouvelle Préfecture et à l'élargissement des rues de Bonnel et Servient. Le nouveau Lyon lui doit donc beaucoup. C'est ce qu'il convient de dire à la disparition d'un homme bienveillant, grand par sa simplicité, d'une aménité exquise, emportant l'estime de tous ceux avec qui il fut en relations d'affaires, aussi bien que l'affection de tous ses auxiliaires et collaborateurs. On lui doit encore une décision importante, qui contribue puissamment au bien-être des Lyonnais.

A partir de 1887, les ventes des terrains des Hospices ne se font que par masses autant que possible, et, aux acquéreurs, est imposée l'obligation d'établir une cour intérieure aux constructions. Cette mesure d'assainissement et d'hygiène avait germé dans son esprit au retour d'un voyage en Italie ; ainsi fut transplantée à Lyon la coutume des jardins intérieurs aux îlots de maisons.

Jeudi 17 janvier, une foule respectueuse et recueillie conduisait au cimetière de Loyasse l'homme modeste, qui s'était tenu à l'écart des agitations, tout entier à son idéal de remplir son devoir le plus complètement possible. On y remarquait M. Sabran, président honoraire des Hospices, M. Petit, président actuel, MM. Cambefort, Oberkampff, Vindry, Riboud Mauvernay, Mestrallet, Balleidier, etc., anciens administrateurs et administrateurs actuels, M. Rabatel, secrétaire général du Conseil d'administration, M. Genin, secrétaire général honoraire, M. Thomas, inspecteur des domaines des Hospices, son successeur, et le personnel du Bureau des Domaines au complet, une délégation des différents services et de nombreux locataires des Hospices.

A. TUOTIOP.



Pernes est

un chef-lieu de canton situé sur la petite ligne de chemin de fer qui va d'Orange à l'Isle-sur-Sorgue, en passant par Carpentras. Il est bâti sur les bords de la rivière de Nesque, et le bourg est entouré encore complètement par une ceinture de très beaux remparts, dont les créneaux sont, par place, démolis et croulants. L'ensemble est toutefois resté suffisamment complet pour qu'on ait, de loin, l'impression d'une robustesse et d'une validité qui ne sont, hélas ! qu'apparentes et qui font que ce décor nobiliaire n'est qu'un décor de théâtre, d'une fragilité de papier peint. Mais le décor est tout entier merveilleux : les consoles qui supportent ces créneaux ont une profusion exquise. La proportion de ces consoles pour ces murs, pour ces créneaux, est parfaite et l'atmosphère légère et fine qui les enveloppe, les enveloppe de grâce, de rêve et de passé.

Le voyageur qui s'est arrêté à la halte de Pernes arrive d'abord vers l'entrée que domine la tour Ferrande. Jusqu'à ces derniers mois, bien que classée parmi les monuments historiques, cette tour servait à un vieux maraîcher d'abri pour son foin et d'écurie pour son cheval. C'est à cet homme, fort ignorant de l'histoire de sa petite patrie, comme aussi de la grande, qu'il fallait s'adresser pour visiter les salles intérieures et pour en reconnaître les abords. C'est de lui seul cependant qu'il nous a été possible d'obtenir quelques renseignements sur cet édifice.

Depuis deux mois, ou trois, le vieux gardien de la tour a déblayé le rez-de-chaussée, a enlevé son foin et M. l'Architecte des monuments historiques a tenté quelques réparations et quelques consolidations

entre toutes utiles. L'escalier qui a remplacé l'échelle mal équilibrée par laquelle on montait, l'escalier, disons-nous, n'a pas encore de rampe et les dames ont quelque terreur à s'y aventurer. Mais ce progrès d'avoir remplacé la mauvaise échelle par un escalier de pierre n'est pas mince avantage. Nous connaissons tel visiteur, un pharmacien de Carpentras, qui ne dut qu'à l'épaisseur du foin de ne pas s'être cassé la jambe en tombant de l'escabeau branlant et rompu.

Quand enfin, après mille précautions, on est arrivé au troisième étage, le guide ouvre en les poussant et en les faisant atrocement crier, les lourds volets pleins qui ferment les fenêtres de la dernière salle, et l'on découvre alors les fresques qui décorent cette pièce et qui ont valu à la tour Ferrande la faveur de son classement parmi les monuments historiques.

C'est en face de la fenêtre que sont les parties les mieux conservées de ces peintures, dont l'ensemble couvre toutes les parois à environ 1 m. 20 du sol. Le premier sentiment du visiteur est d'être d'abord étonné et stupéfait devant l'extraordinaire barbarie de ces compositions.

En face de la fenêtre et en pleine lumière, on voit la légende de saint Christophe et de l'Enfant Jésus. Sur la paroi, à gauche, où tout est presque effacé, on ne voit plus que les traces indistinctes d'une grossière décoration et la place, enduite récemment d'un plâtre nouveau, où était une cheminée. Comme la cage de l'escalier d'accès est prise sur ce côté de la chambre, la cloison d'échiffre se continue par un placard curieusement aménagé, où tout est en briques : rayonnages, doublages et parois. Près de la fenêtre elle-même, mais du côté de l'escalier, est une composition dont l'ordonnance est demeurée lisible et facile à suivre et qui représente le pape Clément IV donnant au prince Charles d'Anjou l'investiture du royaume de Naples.

Les peintures de la paroi droite sont fort endommagées. On y distingue seulement, entre des palmiers et devant des remparts rigoureusement pareils, des cavaliers, des guerriers et des chevaux. On a voulu représenter à cette place quelque haut fait d'armes des Croisades. Des inscriptions expliquaient autrefois les thèmes dont le naïf enlumineur décora la muraille. Ces inscriptions sont maintenant illisibles pour le public qui, à peine, peut y épeler quelques lettres ou quelques syllabes que le temps n'a point encore rongées. C'est, par exemple : « PARIS..... EUREKA..... HS.... V XI », dont le sens n'est pas clair, ce semble, à déchiffrer.

Dans ce panneau, au-dessus de l'arrivée de l'escalier, on voit, à contre-jour et avec un éclairage qui lui est fort défavorable, une Vierge mère tenant l'Enfant Jésus qui semble dans un état de conservation bien meilleur. La Vierge a des yeux longs et bridés, l'Enfant divin a une tête trop petite de moineau franc. La composition donne comme une idée de la Vierge de Villeneuve-lès-Avignon (qui est du XIV<sup>e</sup> siècle) ou de telle statue d'ivoire ou d'argent de la même époque.

On peut dire que toutes ces fresques sont d'un effet pareil et sinon d'une même main, ce qui est cependant probable, au moins du même temps et d'un même style.

Ce sont des échantillons d'un art grossier et rude, bien en retard sur l'art normal de l'époque à laquelle on les doit. Ce sont des enluminures bien plutôt que des peintures. Le trait qui dessine et qui sertit chaque figure et chaque objet est uniformément noir, sans souplesse et sans accent. Il limite l'une de l'autre les teintes plates dont sont colorées ces formes avec autant de rigueur que s'il s'agissait du dessin des côtes d'une presqu'île ou des limites d'un Etat dans une carte de géographie. Ces couleurs sont peu nombreuses et le temps les a ternies. Sur le fond gris blanc, qui est de la couleur du plâtre de l'enduit, les personnages ont des cheveux blond vénitien, d'une nuance exactement pareille et les mèches y sont dessinées par de longs traits parallèles. Les figures

ont été teintées; elles sont à peine nuancées et semblent d'un ton d'ocre rosé, mais presque disparu. Les vêtements sont gris, blancs, jaunes et rouges, de façon que les pièces qui les composent ne se mêlent pas.

Le groupe du saint Christophe portant l'Enfant sur ses épaules a surtout attiré notre attention et, au grand désespoir du gardien, nous l'avons copié avec toute l'exactitude et toute la précision que nous avons pu y apporter. Nous avons la conscience d'avoir été très fidèle et très consciencieux. Les joues du saint Christophe sont marquées de deux mouches plaquées exactement sur ses pommettes, symétriquement. Son menton est piqué de petites touches de pinceau qui semblent indiquer que le bon saint devait avoir besoin, alors qu'on le portait, de passer chez son coiffeur. Le fond est semé d'étoiles gris fonte et d'autres qui sont rouges.

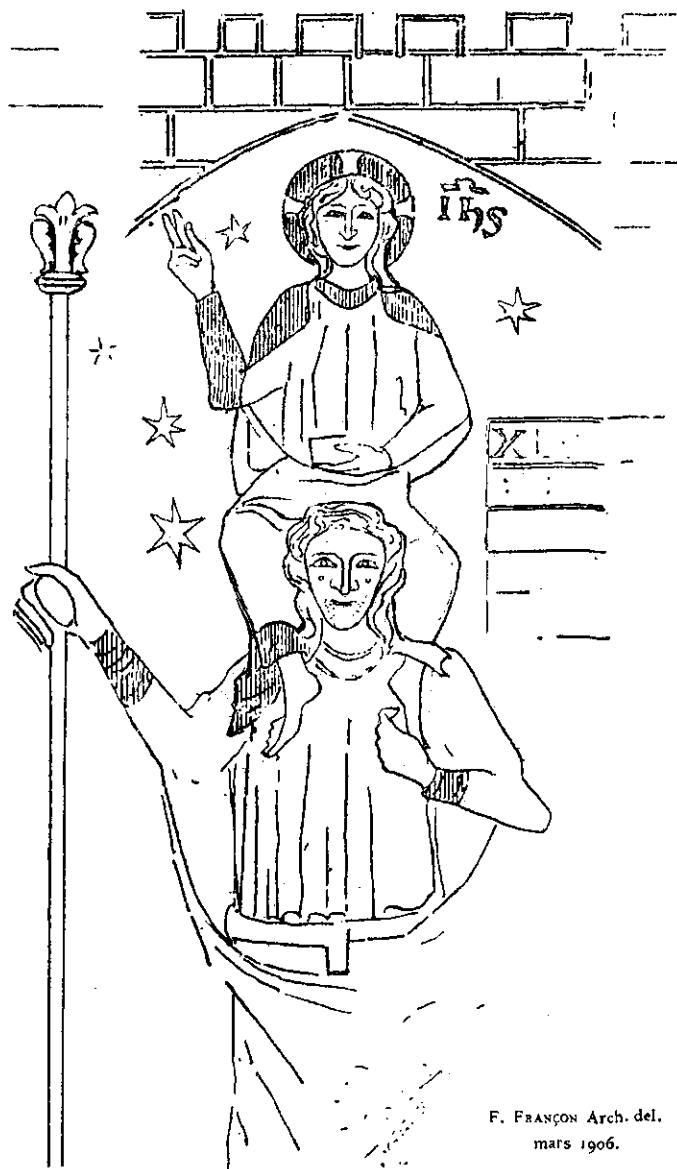
On connaît la légende de saint Christophe : Un jour, au bord d'une rivière où était notre saint, arriva un petit enfant qui lui demanda de le prendre sur ses épaules pour lui faire traverser l'eau. L'enfant demandait si gracieusement ce service que Christophe consentit aussitôt et se mit en devoir de le faire passer ainsi jusqu'à l'autre rive. Mais, à chaque pas, le fardeau devenait plus lourd et le saint, qui était un vrai géant, ne put bientôt plus avancer. Il s'étonnait de cela : « Comme tu pèses sur mes épaules ! » disait-il. « Ce n'est pas étonnant, dit l'Enfant-Jésus, car je porte le monde ! » Il tenait en effet un globe terrestre surmonté d'une croix dans sa main gauche et, de la droite, bénissait « à la romaine ». C'est ainsi que la première en date des gravures connues représente cette jolie légende. C'est le « saint Christophe de 1423 » du comte Spencer. Une autre gravure, plus enfantine et plus mal habile encore, est le « saint Christophe au criblé » dont la date est indéfinie.

Au temps où ont été peintes les fresques de Pernes, la forme réelle de la terre n'était pas encore connue et la légende que rapporte Voragine n'avait pu se former. Aussi l'Enfant-Jésus n'a-t-il pas le globe crucifère dans la main gauche et se contente-t-il de bénir. Ainsi le représente le « saint Christophe au criblé ». Cette légende fut très populaire parce que, disait-on, quiconque avait vu en se levant l'image du saint était assuré de ne pas périr de mort violente pendant la journée. Aujourd'hui encore, on vend à Orléans des « médailles de la bonne mort » portant l'image de saint Christophe.

La date de ces fresques nous est donnée par le sujet même de l'une d'elles. Nous voulons parler de « l'Investiture donnée à Charles d'Anjou par le pape Clément IV du royaume de Naples et de Sicile » en 1226. Il est improbable qu'on ait pris plaisir à rappeler cet événement après que Charles d'Anjou eût été chassé de son trône par les Vêpres Siciliennes, et les peintures de la tour Ferrande ont donc été peintes dans le temps qui va de 1266 à 1285. La ville de Pernes appartenait alors au comte Raymond VII de Toulouse qui laissa des traces nombreuses de sa domination dans le comtat. On remarque que, dans les villes qui lui étaient soumises, il éleva généralement un beffroi que surmontait une horloge à Jacquemart : témoin Orange, Carpentras, Sarrians, Pernes et mille autres. Ce détail qu'il nous a paru curieux d'indiquer ici n'a pas, au reste, d'autre intérêt<sup>1</sup>. Le comte Raymond ayant répudié sa femme, Sancie d'Aragon, il lui laissa Pernes dans son douaire. Puis, à la mort du comte de Toulouse, la reine Blanche de Castille fit prendre possession de la ville et de tout le comtat au nom d'Alphonse de Poitiers qui avait épousé la fille de Raymond.

Toujours est-il que Pernes et la tour Ferrande devinrent bientôt la résidence d'un seigneur espagnol que le vieux gardien estime

avoir été le légat du pape, lequel seigneur avait nom Fernandez, qui, défigurée par le peuple de Provence, est bientôt devenue celle de la tour crénelée où il habita. Il est peu probable pourtant que le seigneur Fernandez fut légat du Saint Père, car son légat était à Carpentras et, à Avignon, était son vice-légat. Peut-être pourrait-on identifier ce personnage avec le chevalier Antonio Fernandez auquel Charles-Quint donna un brevet de chevalier d'or à l'armure et aux éperons d'or : *Miles et æques auratus*. Ce brevet, orné de splendides miniatures et en parfait état de conservation, est une des merveilles de l'Hôtel de Ville d'Arles, où chacun peut l'admirer.



TOUR FERRANDE, A PERNES (VAUCLUSE)  
SAINT CHRISTOPHE PORTANT L'ENFANT JÉSUS (XIV<sup>e</sup> S.).

Nous ne connaissons pas de photographie des curieuses compositions de la tour Ferrande dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. Par cette époque de photographie à outrance, ce devrait être une cause de spéciale attraction pour le touriste et le voyageur, et nous pensons que peu de temps s'écoulera avant que les abonnés de *la Construction Lyonnaise* ne nous en apportent de bonnes et belles épreuves. Qu'ils ne s'illusionnent pas. Les peintures « historiques », nous devons le répéter, sont d'une indicible barbarie. Elles sont au-dessous, certainement, des broderies de Bayeux ou des miniatures de l'Évangélaire de Charlemagne, au-dessous des productions d'art du IX<sup>e</sup> siècle français, ou du X<sup>e</sup>. Mais les peintures du Palais des Papes, qui n'ont guère que cinquante ans de plus en moyenne, ou quarante, sont elles-mêmes si

<sup>1</sup> On imprime généralement que la première horloge à personnages qu'on ait vue en France fut celle que Philippe le Hardi prit à Courtrai en 1383 et qu'il fit placer sur la façade de l'église Notre-Dame, à Dijon. Elle aurait été fabriquée par un horloger du nom de Jacques Marc.

barbares qu'on ne saurait s'étonner du caractère paysan de saint Christophe de Pernes.

Pernes, outre ces peintures, a des trésors d'art remarquables et moins connus, peut-être même : une chapelle à coupole du x<sup>e</sup> siècle, dans sa ligne de remparts, une église romane voûtée en berceau en tiers-points (ix<sup>e</sup> siècle) et, sur la Nesque, un pont fortifié qui porte une chapelle en son milieu (comme le pont d'Avignon). Pernes, enfin, est la patrie de Fléchier. Maintenant, elle a un casino, deux sociétés de courses, 4.000 habitants, plus de cinquante cafés et des amandiers d'un rose de Chine adorablement tendre dans le soleil de mars.

F. FRANÇON.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* DOUBS. — Le Conseil municipal de la *Chapelle-d'Huin* a accepté le projet présenté par M. Chavannes, architecte, pour la construction d'un chalet modèle. La dépense totale est évaluée à 32.500 francs. — Le Conseil municipal d'*Aulonne* a décidé le remplacement d'une conduite d'eau en terre par une conduite en fonte. Le projet se monte à 6.600 francs, dont 4.513 fr. 57 pour la fourniture des tuyaux en fonte. — Le Conseil municipal de *Pontarlier* a décidé la construction d'égouts dans les rues de la Gare et Morand, sur une longueur d'environ 700 mètres. — Par décret du 26 décembre 1906, la ville de *Besançon* est autorisée à emprunter une somme de 684.000 francs, pour l'exécution des travaux d'édilité ci-après : construction d'un chemin à la Mouillère : 10.000 fr. ; pavage de l'avenue de la Gare, à la Mouillère, 105.000 francs ; rectification de l'avenue d'Helvétie, 112.000 francs ; élargissement de l'avenue de la gare Viotte, 62.000 francs ; élargissement de la rue de l' Arsenal, 27.500 francs ; élargissement du chemin de Brégille, 18.000 francs ; établissement de bornes-fontaines, 10.500 francs ; rectification du chemin de Vellothe à Port-Douvot, 6.500 francs ; acquisition du mobilier pour internat du Lycée de jeunes filles, 49.110 francs, et acquisition de divers terrains. La place de la Butte va être aménagée en square, la dépense est évaluée à 1.900 francs. On vient de décider la construction d'un bureau d'octroi à la gare Viotte, à côté de la salle des messageries.

\* DRÔME. — Le Conseil municipal de *Valence* a décidé de consacrer 400.000 francs à l'exécution intégrale des travaux projetés, et 200.000 francs pour la construction de l'École supérieure ; la construction de l'École pratique est réservée. — Le Conseil municipal de *Bourg-lès-Valence* a approuvé l'enchère portée pour l'agrandissement du cimetière, en ce qui concerne le terrain ; a voté des réparations à l'école de filles et a décidé que, pour les travaux importants à exécuter en 1907, il sera fait appel à la concurrence.

\* HAUTE-SAVOIE. — La Commission du pari mutuel a alloué, pour l'exécution de travaux d'adduction d'eau potable, diverses sommes aux communes suivantes : *Ballaison*, 56.000 francs ; *Copponez*, 16.145 francs ; *Etercy*, 2.047 francs ; *Audilly*, 23.230 francs ; *Bons*, 15.000 francs ; *Burdignin*, 3.600 fr. ; *Cornier*, 2.164 francs ; *Jonzier-Epagny*, 31.106 francs ; *Menthonnex-sous-Clermont*, 44.250 francs ; *Pontchy*, 9.000 francs ; *Rumilly*, 51.000 francs ; *Savigny*, 4.137 francs ; *Seysset*, 58.500 francs ; *Usinens*, 5.600 francs ; *Annemasse*, 100.000 francs.

\* ISÈRE. — A *Grenoble*, la Commission des travaux, dans une réunion récente, a pris les décisions suivantes : 1<sup>o</sup> installation de water-closets sur la place du Lycée ; 2<sup>o</sup> travaux à exécuter pour la division de la salle d'histologie à l'École de médecine et de pharmacie ; 3<sup>o</sup> travaux d'amélioration de la rue Lesdiguières ; 4<sup>o</sup> établissement d'une grille de protection le long du canal de la Romanche. L'architecte municipal est chargé d'établir les projets de construction d'une nursery et

d'un pavillon de bains-douches. L'emplacement de ces derniers édifices est choisi : en bordure, rue de l'Alma et sur la voie projetée pour la desserte de l'ilot. — Une subvention de 2.782 francs sur le Pari mutuel a été allouée à la commune de *Cordéac* pour l'exécution d'un projet d'adduction d'eau. — Une subvention de 5.490 francs est accordée à la commune de *Nivolas-Vermelle*, pour l'exécution d'un projet d'adduction d'eau potable. — La Ville de *Grenoble* vient d'être autorisée à contracter l'emprunt municipal de 5.000.000 de francs, voté par le Conseil, le 7 août 1905, et qui doit être employé de la manière suivante : distribution de l'énergie électrique, 810.000 fr. ; école primaire de filles de la rue Millet, 290.000 francs ; groupe scolaire de la rue Nicolas-Chorier, 370.000 francs ; école supérieure de filles, place Saint-Bruno, 280.000 francs ; école Vaucanson, 1.000.000 de francs, Faculté des sciences, 200.000 fr. ; Ecole des arts industriels, 100.000 francs ; hôpital militaire, 300.000 francs ; hôpital civil, 400.000 francs ; pavillon Escoffier, 72.000 francs ; aménagement des halles et des rues avoisinantes, 800.000 francs ; transfert des Justices de paix, du Conseil des prud'hommes et de la Bourse du travail, 50.000 francs ; dégagement du jardin de ville, 950.000 francs. — La Municipalité de *Voiron* a approuvé les plans et devis du groupe scolaire de Mille-Pas, établis par M. F. Olgiaty, architecte à Lyon, et dont le montant est de 172.217 fr. 75. Les lots seront divisés, afin que les entrepreneurs de tous corps de métiers puissent soumissionner. — Sur les fonds du pari mutuel, il a été attribué, pour exécution de projets d'adduction d'eau potable : 5.950 francs à *Entraigues*, 9.432 francs à *Monteynard*.

\* JURA. — Une somme de 20.000 francs est affectée à l'agrandissement de l'abattoir de *Saint-Claude*, dont le projet a été approuvé. — Une subvention de 35.728 francs est accordée à la commune de *Cutturat* pour l'adduction d'eau potable.

\* LOIRE. — Les frais d'installation du chauffage à la salle d'audition de la nouvelle Bourse du travail de *Saint-Etienne* s'élèveront à 37.555 francs, ceux de la canalisation d'eau à 19.775 francs. A l'instar de plusieurs villes importantes, on va installer un bureau d'hygiène, avenue du Président-Faure, coût 45.950 francs. — La commune de *Balbigny* va réaliser un emprunt de 2.000 francs, formant le contingent de la commune pour la reconstruction du pont sur le Bernand. — Des travaux de drainage seront exécutés à bref délai pour l'assainissement du cimetière. — La Municipalité de *Saint-Genest-Lerpt* a décidé la création d'un nouveau cimetière.

\* RHÔNE. — Le Conseil municipal de *Sainte-Colombe-lez-Vienne* a voté la création d'une classe enfantine et l'étude de la construction d'une nouvelle annexe au bâtiment scolaire pour l'installation de cette école. — Le Conseil municipal de *Saint-Clément-sous-Valsonne* a, dans sa séance du 20 janvier 1907, approuvé le projet dressé par M. Guy Desporte, architecte à Tarare, pour la construction d'une école de filles, dont le devis s'élève à 45.604 fr. 18.

\* SAVOIE. — Le Conseil municipal d'*Albertville* a adopté le projet de construction de l'égout collecteur de la rue Gambetta et de celui de la partie de la rue de la République comprise entre la place de la Liberté et la rue Gambetta. — Les plans de construction du nouvel hôpital seront mis au concours. Il aura une longueur de 120 mètres de façade sur la nouvelle avenue projetée de la place de la Gare à l'avenue Pierre-Blanc.

\* VAUCLUSE. — Dans sa séance du 15 décembre, le Conseil municipal de *Carpentras* a approuvé le traité passé avec le Crédit Foncier, concernant l'emprunt de 150.000 francs pour les travaux de transfert du cimetière. — Le Maire de *Ville-sur-Auzon* vient d'être informé par M. Guérin, sénateur de Vaucluse, que M. le Ministre avait bien voulu accorder une subvention de 2.724 francs, prise sur les fonds du pari mutuel, en vue de l'exécution des travaux d'adduction d'eau potable. — Une subvention de 24.000 francs a été accordée à la Ville de *Vaucluse* par M. le Ministre des travaux publics. Cette somme sera affectée aux travaux d'adduction d'eau

potable. — Une subvention de 840 francs, prélevée sur les fonds du pari mutuel, a été accordée à la commune de la *Motte-d'Aigues*, pour la mise à exécution du projet d'eau potable. — Le Conseil municipal d'Orange a approuvé le devis des travaux relatifs au transfert du Château d'Eau et a voté pour cet objet un crédit de 1.800 francs. Il a approuvé également le devis des travaux d'améliorations diverses à exécuter dans les rues et places de la ville. Il a voté pour cet objet un crédit de 3.900 francs. — Un emprunt autorisé de 174.500 fr. et une subvention de 27.840 francs sont affectés à *Avignon*, à l'installation d'une école maternelle à deux classes, rue des Lices, à la construction d'un groupe scolaire au quartier de la Rotonde, comprenant école de garçons, école de filles et école maternelle. — Le Conseil municipal de *Vaison* a approuvé les plans et devis des travaux relatifs à l'achèvement du bâtiment central des écoles. — Dans sa dernière séance, le Conseil municipal d'*Apt* a voté un emprunt de 40.000 fr. pour travaux d'agrandissement du cimetière, de la construction du chemin des Agnels et de la réfection du pavage de la ville.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France : bureau.

Le Syndicat des Entrepreneurs de travaux publics de France, dont le siège est à Paris, 10, rue du Faubourg-Montmartre, a constitué de la façon suivante son bureau pour l'année 1907 :

*Président honoraire* : M. CHATELAIN, 242 bis, boulevard Saint-Germain, à Paris.

*Président* : M. Philippe FOUGEROLLE, 8 bis, rue de Chateaudun, à Paris.

*Vice-Présidents honoraires* : MM. François ALMÉRAS, 88, rue La Fontaine, à Paris-Auteuil ; COLLIGNON, à Lanespède, par Tournay (Hautes-Pyrénées) ; Hubert GARNIER, 105, quai d'Orsay, à Paris.

*Vice-Présidents* : MM. Pierre AUBERT, 119, boulevard Malesherbes, à Paris ; CLERMONT, 215, rue Sainte-Catherine, à Bordeaux (Gironde) ; Paul FROT, 49, cours Pinteville, à Meaux (Seine-et-Marne) ; Henri VEYSSEYRE, 10, rue de Vienne, à Paris.

*Trésorier* : M. Paul GROUSSELLE, 10, rue de Chasseloup-Laubat, à Paris.

*Secrétaires* : MM. Prosper JARDIN, 45, avenue Malakoff, à Paris ; CRÉTEAUX, 9, avenue Niel, à Paris.

### Société lyonnaise des Beaux-Arts : Jury du Salon de 1907.

Le tirage au sort des différents jurys a donné les résultats suivants :

*Peinture* : M. Bonnaud, Mlle Esprit, MM. Perrachon, Girin, Perrier, Mlle Olivier, MM. Bonnardel, Audras, Tollet, Sicaud et Euler.

*Sculpture et Gravure en médailles* : MM. Lamotte, Ploquin et Aubert.

*Architecture* : MM. Cateland, Pascalon et Bissuel.

*Arts décoratifs* : MM. Félix Desvernay, Desjardins, Roux, Bardey, Chomel, Dubuisson, Lamotte, Rogniat, Cox et Ploquin.

*Comité d'administration* : MM. Barriot, Bauer, de Bélaire, Desjardins, Despierre, Dubuisson, Jourdan, Laurent Médard, Millefaut, Poncet, Ridet, Rogniat, Roman, Rougier, Rouvière, Sarrasin, Terraire et Villard.

### Écoles régionales d'architecture : concours d'admission.

Ont été admis en seconde classe d'architecture à la session de janvier : à Lille, 4 candidats ; à Marseille, 3 ; à Rouen, 2 ; à Lyon, M. CHICANDARD.

### Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de la ville de Lyon

Le Conseil d'administration dans sa réunion du 30 janvier a élu :

*Président*. . . . . M. C. BERLIE (Groupe de la Métallurgie).

*1<sup>er</sup> Vice-Président* . M. C. PÉTAVIT ( — de la Pierre).

*2<sup>e</sup>* — . M. MIGNOT ( — du Bois).

*Secrétaire* . . . . . M. LAFOSSE.

*Trésorier*. . . . . M. V. BUTTIN.

### Distinctions honorifiques.

Viennent d'être només officiers d'académie : MM. CHABANNE, architecte à Lyon ; DUCHAMP, architecte à Lyon ; JUBIEN, peintre pastelliste ; JUNG, artiste peintre ; Mlle NICOLAS, professeur de dessin ; MM. FABRE, agent-voyer principal à Modane ; GALLET, entrepreneur de travaux publics à Bourg ; GRANDJEAN-FOUCHY, architecte à Villefranche-sur-Saône ; GUYOT, agent-voyer à Gex ; MARTIN, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs à Grenoble ; PERRIN, architecte municipal à Saint-Chamond ; PESSOT, ingénieur des Hospices civils à Lyon ; SAUZET, architecte départemental à Clermont-Ferrand.

### Hausse sur les bois à Marseille.

Le Syndicat des patrons menuisiers de Marseille informe que, devant l'augmentation incessante du prix des matières premières, et notamment de celui des bois durs et tendres, les prix courants actuellement en vigueur sont augmentés de dix à quinze pour cent, suivant la nature des travaux, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1907.

Cette décision destinée à sauvegarder les intérêts corporatifs a été prise ces jours derniers.

### Nécrologie.

Le 16 janvier est décédé à Lyon M. Jules-César ROLANDEZ, ancien marchand de bois, dans sa soixante-unième année.

M. Tony Blein, architecte à Lyon, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de Mme Tony BLEIN, née Picolet, décédée le 24 janvier, à l'âge de quarante-sept ans. La *Construction Lyonnaise* adresse ses plus sincères condoléances aux familles si douloureusement éprouvées.

### Syndicat indépendant des ouvriers maçons et similaires

Ce syndicat indépendant, dont le siège est à la Bourse du travail indépendante, 11, rue Bonnefoi, informe qu'il a établi un service de placement gratuit et pris tous les intéressés de s'y adresser pour les offres et demandes d'emploi.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 12 au 29 Janvier 1907

### LYON

*Chemin Feuillat*. — Bâtiment industriel. — Propr., M. Voraz.

*Rue des Docks*. — Hangar. — Propr., MM. Gillet et fils.

*Rue des Écoles, 6*. — Hangar. — Propr., M. Polo.

*Chemin des Pins, 103*. — Villa. — Propr., M. Bernard. — Arch., M. Lambert.

*Rue Cronstadt*. — exhaussement de maison. — Propr., M. Carrier. — Arch., M. Bernard.

*Rue de la Martinière angle rue Louis-Vitet*. — Maison. — Propr., Compagnie immobilière du 1<sup>er</sup> arrondissement. — Arch., MM. Clermont et Riboud.

*Chemin des Poncettes, 31*. — Hangar. — Prop., M. Crozier. — Entrepr., M. Lebayle.

*Chemin de Gerland, 13*. — Hangar. — Propr., M. Gavand. — Arch., M. Boissard.

*Chemin de la Vitriolerie, 44*. — Deux bâtiments. — Propr., Manufacture lyonnaise des matières colorantes.

*Impasse Roquette, 2.* — Hangar. — Propr., M. Ragache.  
*Grande rue de Monplaisir, 186.* — Propr., MM. Teillon père et fils.  
 — Arch., M. Merlin.  
*Cours Henri, 115.* — Entrepôt. — Propr., M<sup>me</sup> veuve Georges. — Arch., M. Pinet.  
*Rue des Charmettes, 129.* — Entrepôt. — Propr., MM. Paret et Dastugue.  
*Rue Victor-Lagrange.* — Atelier et petit bâtiment. — Entrepr., M. Baudin.  
*Rue Belfort, 6.* — Maison. — Propr., M<sup>lle</sup> Folachier. — Arch., M. Jacquet.  
*Avenue des Ponts, 42 et 44.* — Deux maisons. — Propr., Société Immobilière de l'Est-Lyonnais. — Arch., M. Fanon.  
*Rue Villebois-Mareuil, 1.* — Garages d'automobiles. — Propr., M. Lacombe.  
*Rue Rachais, 16.* — Hangar. — Propr., M. Berlioz. — Arch., M. Fournier.

### RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Ain.** — 6 janvier. — *Mairie de Belleydoux.* — Construction d'une fromagerie. — 1<sup>er</sup> lot. Chalet de fromagerie et défoncement des terrains; dépendances, water-closets, hangar, écurie, chenil. Montant, 86.515 fr. 53. Adjud., M. Tournier, à Saint-Germain-de-Joux, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Porcherie. Montant, 11.984 fr. 03. Adjud., M. Humbert, à Belleydoux, 9 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Eaux potables, distribution pour le chalet de fromagerie, le village et le hameau de Gobet, canalisations en fonte, réservoirs. Montant, 50.639 fr. 97. Adjud., M. Gire, à Bourg-Argental (Loire), 20 p. 100 d'augmentation. — 4<sup>e</sup> lot. Matériel, chauffage des caves à fromages par l'eau chaude, appareils de fabrication, moteur à pétrole, transmissions, dynamo, éclairage électrique, monte-charge, bascule, mobilier. Montant, 12.519 fr. 29. Non adjugé.

**Haute-Savoie.** — 22 janvier. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot. Marleus. Chemins n<sup>os</sup> 3 et 12. Rectification entre la gare et le chef-lieu de la commune. Montant, 5.110 fr. Adjud., M. Basso, à Albertville, 2 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Viry. Chemin n<sup>o</sup> 2. Construction entre les hameaux de Veigey et de Malagny. Montant, 6.126 fr. Adjud., M. Bougerolles, à Annemasse, 9 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Habere-Poche. Chemin n<sup>o</sup> 5. Construction entre le chef-lieu et le torrent de la Menoge. Montant, 18.016 fr. Adjud., M. Braizat, à Vétraz-Mouthoux, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Habere-Poche. Chemin n<sup>o</sup> 9. Construction entre le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 12 et le hameau de Doucy-Bardet. Montant, 5.193 fr. Adjud., M. Braizat, prix du devis.

**Haute-Savoie.** — 20 janvier. — *Mairie de Biot.* — Reconstruction du pont de Colerin, sur le chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 2 et rectification du chemin aux abords. Montant des travaux, 8.699 fr. Adjud., M. Bougerolles, à Annemasse, 4 p. 100 de rabais.

### MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Prochainement. — *Mairie de Lyon.* — Fourniture de candélabres et de lanternes électriques. Eclairage électrique de diverses voies publiques du V<sup>e</sup> arrondissement. A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Lyon, et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de candélabres et de lanternes pour l'éclairage électrique de diverses voies publiques du V<sup>e</sup> arrondissement. La dépense totale est évaluée à la somme de 8 250 fr., y compris une somme à valoir de 335 fr. — Les pièces du projet sont dès maintenant à la disposition des entrepreneurs, au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où ils pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — Depot des demandes d'admission, jeudi 28 février, terme de rigueur.

**Rhône.** — Lundi 4 février, 3 h. — *Mairie de Givors.* — Construction d'une maison d'école pour les garçons au quartier de Givors-Canal. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, couverture en tuiles, 34.950 fr. Imprévu, 1.780 fr. Total, 36.730 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, 1.020 fr. Imprévu, 680 fr. Total, 12.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 9.450 fr. Imprévu, 390 fr. Total, 9.840 fr. Cautionnement, 450 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, 2.470 fr. Imprévu, 230 fr. Total, 2.700 fr. Cautionnement, 130 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, 7.522 fr. Imprévu, 528 fr. Total, 8.050 fr. Cautionnement, 460 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie, 9.685 fr. Imprévu, 515 fr. Total, 10.200 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Vitrierie, 450 fr. Imprévu, 30 fr. Total, 480 fr. Cautionnement, 25 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire. Réserve. — 9<sup>e</sup> lot. Eclairage par le gaz. Réserve. — Les pièces du projet qui font l'objet de la présente adjudication seront déposés à la mairie et dans les bureaux de M. Firmin Allemand, architecte à Vienne, où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

**Rhône.** — Dimanche 10 février. — *Mairie de Mornant.* — Reconstruction des murs du cimetière. Montant, 4.297 fr. — Renseignements à la mairie.

**Rhône.** — Dimanche 3 mars, 10 h. — *Mairie de Couzon-au-Mont-d'Or.* — Bâtiments communaux : mairie, école de garçons, école de filles, école enfantine. 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, 28.357 fr. 90. Cautionnement, 1.420 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille, 8.159 fr. 94. Cautionnement, 410 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente, 7.772 fr. 95. Cautionnement, 390 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie, 8.091 fr. 29. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, 3.938 fr. 20. Cautionnement, 200 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrierie, fumisterie, marbrerie, 6.434 fr. 11. Cautionnement, 325 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie, 1.800 fr. Cautionnement, 90 fr. — *Lots réservés :* 8<sup>e</sup> lot. Plomberie pour les eaux, lavabos, 1.600 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Mobilier scolaire, 1.500 fr. Total, 67 654 fr. 39. — Les certificats devront être soumis au visa de l'architecte, directeur des travaux, M. Marc Desplagnes, 148, rue Vendôme, à Lyon, trois jours au minimum avant la date de l'adjudication. — Les devis, plans et cahier des charges sont déposés à l'école des garçons (maison Rivoire), où les intéressés pourront en prendre connaissance, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, et chez M. Marc Desplagnes, architecte à Lyon, 148, rue Vendôme, de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures (dimanches et fêtes exceptés).

**Ain.** — Mercredi 20 février, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande commun. n<sup>o</sup> 5. Reconstruction du pont de Gévrieu, sur la rivière « l'Ain ». Montant des travaux, 233.373 fr. 81. A valoir, 26.626 fr. 19. Cautionnement, 8 000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ch. gr. com. n<sup>o</sup> 25. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 1 de Vouvray et le chemin rural des Lades sur une longueur de 2.777 m. 26. Montant des travaux, 18.776 fr. 66. A valoir, 523 fr. 34. Cautionnement, 700 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Ch. gr. com. n<sup>o</sup> 37. Construction entre le pré du Mont et les « Communaux » au territoire de Parves et de Belley, sur une longueur de 1.190 fr. 25. Montant des travaux, 12.539 fr. 27. A valoir, 960 fr. 73. Cautionnement, 700 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 3. Construction entre le col de Ballon et le village de Premillieu, sur une longueur de 1.035 fr. 88. Montant des travaux, 5.710 fr. 71. A valoir, 289 fr. 28. Cautionnement, 200 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ch. d'int. com. n<sup>o</sup> 9. Construction entre la ligne principale et la gare de Cize-Bolozon, sur une longueur de 1.013 m. 06. Montant des travaux, 16 600 fr. 30. A valoir, 599 fr. 70. Cautionnement, 600 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Ch. d'int. com. n<sup>o</sup> 16. Construction entre la limite de Rancé-Toussieux et Toussieux, sur une longueur de 1.005 mètres. Montant des travaux, 6 865 fr. 84. A valoir, 434 fr. 16. Cautionnement, 260 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Ch. d'int. com. n<sup>o</sup> 16. Déviation vers la limite Massieux-Civrieux, au territoire de Civrieux, sur une longueur de 202 m. 80. Montant des travaux, 2.006 fr. 17. A valoir, 293 fr. 83. Cautionnement, 70 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Ch. d'int. com. 23. Construction entre le hameau du Vachat et le chemin d'Arandas, sur une longueur de 251 m. 35, avec enrochement le long de la Câlène et construction de neuf aqueducs. Montant des travaux, 3.613 fr. 59. A valoir, 286 fr. 41. Cautionnement, 160 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Ch. d'int. com. n<sup>o</sup> 35. Rectification de la montée du moulin d'Intriat et élargissement du pont sur l'Oignin, au territoire d'Izerore, sur une longueur de 447 m. 15. Montant des travaux, 5.732 fr. 15. A valoir, 267 fr. 85. Cautionnement, 200 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture, 3<sup>e</sup> division, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

**Allier.** — Dimanche 10 février, 11 h. — *Mairie de Bert.* — Construction d'un bureau de facteur-receveur des postes. Montant, 6.500 fr. — Renseignements à la mairie.

**Gard.** — Lundi 25 février, 3 h. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Construction de l'écluse de garde d'Aigues-Mortes. Terrassements. Montant, 10.390 fr. 10. Chaussée. Montant, 8.202 fr. 50. Ouvrages d'art. Montant, 86 991 fr. 66. Total, 105.684 fr. 26. A valoir, 24.815 fr. 74. Total général, 130.500 fr. Cautionnement provisoire, 2.000 fr., définitif, 4.000 fr. — Les candidats à l'adjudication devront présenter les pièces réglementaires dans les délais prescrits par l'affiche d'adjudication, à M. Denizet, ingénieur en chef, 16 bis, rue Segurier, à Nîmes. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), et de M. Delemer, ingénieur ordinaire, 26 bis, rue Segurier, à Nîmes.

**Loire.** — Jeudi 21 février, 10 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Construction d'une école primaire au quartier Lavieu. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, couverture. Montant des travaux, 33.802 fr. 78. Cautionnement, 1.700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Mont. des travaux, 3.206 fr. 30. Cautionnement, 160 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant des travaux, 3.851 fr. 99. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrierie. Montant des travaux, 3.448 fr. 36. Cautionnement, 170 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant des travaux, 3.578 fr. 52. Cautionnement, 180 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant des travaux, 914 fr. 25. Cautionnement, 50 fr. — Renseignements à la mairie.

**Vaucluse.** — Dimanche 10 février, 10 h. — *Mairie de Bollène.* — Construction d'une conduite d'égout en béton de ciment au chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 3. Terrasse et ouvrages d'art. Montant des travaux, 9.029 fr. 33. A valoir, 970 fr. 67. Total, 10.009 fr. Cautionnement, 350 fr. Visa par M. l'agent voyer d'Orange, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements aux bureaux de M. l'agent voyer de Bollène.

**Vaucluse.** — Samedi 16 février, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n<sup>o</sup> 2 d'Avignon à Forcalquier. Rechargement de la chaussée empierreée, sur deux parties comprises entre la route nationale n<sup>o</sup> 7, et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 16. Travaux à l'entreprise : empierrément, 6.277 fr. 05. Somme à valoir, 2.222 fr. 95. Total, 8.600 fr. Cautionnement, 210 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (1<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. Armand, ingénieur ordinaire, rue de la Masse, 19, à Avignon, de 8 heures du matin à midi et de 2 heures 5 heures du soir.

**SPECTACLES**

**GRAND-THÉÂTRE** Samedi 2, la *Reine Fiammette*, avec Mme Lise Landouzy. — Dimanche, en matinée à 1 h 1/2, *Faust*.

**CÉLESTINS** Le théâtre des Célestins de Lyon qui, depuis le début de sa saison, nous a habitués aux interprétations impeccables et aux mises en scène idéales, ne fit jamais aussi bien que pour la *Duchesse des Folies-Bergère*, dont la dernière est irrévocablement fixée au lundi 4 février.

C'est en effet le mardi 5 février qui est fixé pour la représentation de gala à l'occasion de la création à Lyon de *Miquette et sa mère*, la spirituelle et amusante comédie de MM. de Flers et Caillavet. Cette pièce, qui fut le succès parisien de cet hiver — ou la joue encore aux Variétés depuis le mois d'octobre — est une de celles que tout le monde peut voir : les scènes amusantes y coudoient celles de l'esprit le plus fin, tout cela dans une ambiance de talent qui soutient la comparaison avec la troupe de la création. *Miquette et sa mère* est une délicieuse chose, reposante au possible, et il nous est agréable de souligner que les directeurs du théâtre des Célestins sont les premiers à la faire connaître au public de province. Pour ces représentations, la direction a engagé spécialement Mme M.-A. Fériel, du théâtre du Vaudeville, pour jouer le principal rôle, Mmes Fabrèges, Lucy Bert, MM. Gildes, du Vaudeville, Lorrain, des Nouveautés, lui donnent brillamment la réplique.

Jeudi, 7 février, à 2 h. 1/2, grande matinée classique à prix réduits : *l'École des Femmes*, de Molière, et *l'Anglais ou le Fou raisonnable*, de Patrat. Pour les spectacles classiques, on peut louer ses places dès le lundi de chaque semaine.

**HORLOGE** La joyeuse et semillante revue, *Tout se détrancane!* après que l'on en eût fêté la centième, poursuit brillamment sa longue et fructueuse carrière; quelques scènes nouvelles sont venues rehausser le dialogue si pétillant d'esprit de l'œuvre de notre sympathique confrère, M. Tulnat. « Le Tunnel sous la Manche », « les Visites inopinées de M. Chéron », « nos Tramways », ont fourni des sujets d'amusante critique; mais ce qui est et sera toujours le gros attrait de cette revue, c'est le « 5<sup>e</sup> tableau », dans lequel le ménage Battandier, personnifié par Gérald et Lafage, provoque des éclats de rire allant progressivement pendant quarante minutes. *Tout se détrancane!* le gros succès de la saison 1906-1907, détient le record de l'esprit, de la gaîté et surtout de l'actualité bien locale; aussi que de personnes ayant déjà contemplé cette revue, seront attirées par l'appât des scènes nouvelles bien

d'à-propos et par les « impromptu » inopinés que lancent Gérald et Lafage. *Tout se détrancane!* le spectacle de famille pouvant être vu par les jeunes filles et les enfants, commence tous les soirs à 8 h. 1/5 précises et les dimanches et fêtes en matinée, à 2 heures exactement.

**CASINO-KURSAAL** Malgré l'attrait de beaucoup de spectacles actuels, les créations sensationnelles ou les premières extraordinaires, précédées et suivies d'une bruyante réclame, le public lyonnais, avec un enthousiasme plus grand que jamais, n'en continue pas moins à faire un succès triomphal à la belle revue, *A vos souhaits!* de MM. Celval, Charley et Mentelé, franchement gaie, amusante, éclipsant toutes ses aînées par sa somptuosité et sa nouveauté. Séduits par la curieuse originalité, la nouveauté du tableau *Lyon vu de Fourvière*, deux auteurs parisiens viennent d'en ajouter un semblable à leur revue, ce tableau, les *Mansardes de Paris*. Paris, cette fois, copie Lyon, bravo! Mais ce qui doit manquer à ce tableau, pour en faire valoir tout le charme poétique, c'est comme au Casino-Kursaal, la voix si fraîche, si pure de Mlle Jane Courty, de l'Opéra, dans la chanson de Mimi-Pinson. *A vos souhaits!* mérite son succès et, après avoir fait la joie de Lyon, cette revue ira faire celle de Marseille. Mais nous avons encore le temps de l'applaudir plus d'une fois.

**SCALA** Les représentations du Spectacle-Concert deviennent de plus en plus attrayantes et offrent la plus agréable des distractions; aux vues cinématographiques, aux scènes comiques et dramatiques avec chant, qui se renouvellent régulièrement deux fois par semaine, les mercredis et les samedis, viennent s'ajouter, les mêmes jours, des attractions diverses. Aux matinées du jeudi et du dimanche, à 3 heures, le programme est aussi complet que pour les représentations du soir et toutes les attractions paraissent.

**NOUVEAU THÉÂTRE** C'est avec impatience que beaucoup d'écoliers attendent la journée du dimanche ou du jeudi pour être conduits par leurs parents à la représentation du *Tour du monde en 80 Jours*, donnée tout spécialement pour eux en matinée. Les parents éprouvent eux aussi le désir de se divertir à la belle pièce de d'Ennery et Jules Verne, et il y a foule au Nouveau-Théâtre, à la matinée commençant à une heure et demie aussi bien qu'à la représentation du soir.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 44421

**Tirage :**  
le 20 Mai 1907

# LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

## Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

**120.000 fr. — 10.000 fr.**

5 lots de **1.000 fr.** — 10 lots de **500 fr.** — 100 lots de **100 fr.**

Soit en tout **160.000 fr.** tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

**FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION**

**ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES**

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble, Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CÉRAMIQUE**

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES Jean-Claude PROST, successeur, à la Tuilerie (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite grès pour conduites d'eau et pour bâtiments pour sièges inodores, panneaux et carreaux, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :  
RIVAGIER

**RIVORY & JOLY** (A. et M.)  
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes  
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants ( Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans  
et Dépositaires ) Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES  
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

DOCKS INDUSTRIELS

# T. GONTARD

20, Rue Victor-Hugo, LYON

PRIX DE FABRIQUE

TÉLÉPHONE 0.72

CAOUTCHOUC DANS TOUTES SES APPLICATIONS

Grand assortiment de Courroies, Balata, Coton, Cuir, Poil de chameau.

Tuyaux pour épuisement

**AMIANTE — GUTTA-PERCHA**

JOINTS MÉTALLIQUES

**ARRON**, Ingénieur E. C. P.

Appareils électriques et hydrauliques

ÉLECTRIQUES ET HYDRAULIQUES

18, rue de la Thibaudière  
3, place Ollier

LYON

Demandez partout le

**THÉ DES MANDARINS**

Bien exiger la marque

DÉPÔT GÉNÉRAL  
Maison Isaac CASATI 31, rue Ferrandière

LYON

TIRAGE : 15 JUIN 1907

LOTÉRIE

DE

# GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation

**ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE**

Autorisée par Arrêté Ministériel du 4<sup>er</sup> Mars 1906

AU CAPITAL DE

**200.000 francs**

GROS LOT

**10.000 FR.**

1 lot de **5.000** fr.

12 lots de **1.000** fr.

54 lots de **500 à 100** f.

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-  
poste du montant des billets avec enveloppe  
timbrée à 0.15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bura-  
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

# J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

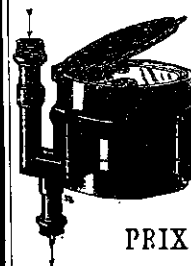
Serrurerie pour

Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

# L'ÉCONOMIQUE

SYSTEME REV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : **4.5** FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89